



Journée de la Validation des acquis de l'expérience : Procès-verbal

29 novembre 2011, Haute Ecole ARC, Neuchâtel

Programme de la journée

Horaire	Programme	Intervenants
09:00-09:05	Mots de bienvenue et cadre de la Journée	Géraldine Savary, Conseillère aux Etats, Présidente CRCF
09:05-09:10	Objectifs et attentes	Ursula Renold, Directrice OFFT
09:10-09:30	Historique de la Validation des Acquis (VAE)	Christian Bonvin, Vice-président Valida
09:30-10:00	Regard extérieur : « Nécessité de la VAE sur la base de l'expérience française »	Saeed Paivandi, Maître de Conférences, Université de Paris 8
10:00-10:15	Questions	
10:15-10:20	Identification des principaux obstacles	Géraldine Savary
10:20-10:35	« Comment lever les obstacles ? » Illustration concrète	Gérard Bottazzoli, Coordinateur de la formation professionnelle à la Société suisse des entrepreneurs, Section de Genève
10:35-11:15	Discussion et feedback en plénum	
11:15-11:35	Pause café	

11:35-12:25	Parole aux experts : <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux dans le degré tertiaire • Enjeux des disparités régionales / linguistiques • Point de vue des employeurs / des employés • Rôle de l'Etat 	Jean-Philippe Fages Conseiller VAE, Université de Genève Margrit Dünz, Responsable Projet validation, Berne Roland Hohl (Christine Davatz), Vice-directrice USAM Bruno Weber-Gobet, Politique de formation, Travail.Suisse Grégoire Evéquo, Directeur général OFPC, Genève
12:25-13:00	Discussion	
13:00-13:20	Regard extérieur : « Parallèle entre la Suisse et la France : problèmes et défis de la mise en œuvre de la VAE »	Yolande Fermon Département de la stratégie de la formation et de l'emploi, Paris
13:20-13:25	Synthèse de la Journée	Géraldine Savary
13:25-13:30	Perspectives et clôture	Ursula Renold

1. Cadre de la Journée : objectifs et attentes (CE Géraldine Savary et Ursula Renold)

Géraldine Savary et Ursula Renold (cf. présentation en annexe) ouvrent la journée en présentant les objectifs et attentes de cette rencontre.

Trois raisons importantes réunissent les personnes concernées par la validation des acquis de l'expérience (VAE) et les spécialistes du domaine :

- 1. La collaboration entre l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la Conférence romande de la formation continue (CRFC) :** l'échange d'expériences et de connaissance ne peut qu'améliorer le système de la VAE. La Suisse romande jouit déjà d'une grande expérience pratique dans le domaine, et la CRFC se met à disposition pour la mettre en valeur, dans la perspective de la LFCo.
- 2. Le calendrier législatif actuel place la VAE au centre de nombreuses discussions politiques :** la nouvelle Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE ; entrée en vigueur prévue début 2014) intègre la VAE et la reconnaissance des diplômes. L'avant-projet de la Loi fédérale sur la formation continue (LFCo) – actuellement en consultation – légifère également sur la prise en compte des acquis dans la formation formelle.
- 3. La crise économique actuelle perturbe fortement le marché suisse, et plus particulièrement le marché du travail :** les compétences disponibles en Suisse doivent être maintenues en période de crise afin que le tissu économique du pays ne s'affaiblisse pas. La VAE participe à ce maintien.

En été 2011, le Département fédéral de l'économie (DFE) a lancé une initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Le rapport, commandé à cette occasion, analyse la situation de la main-d'œuvre qualifiée en Suisse et fixe divers objectifs afin de combler cette pénurie.

2. Présentations : historique, expérience française, lever les obstacles (cf. présentations en annexe)

- Présentation de Christian Bonvin, Association Valida : Historique de la Validation des Acquis.
- Présentation de Saeed Paivandi, Université de Nancy, France : La Reconnaissance et la validation des acquis extra-scolaires : l'expérience française
- Présentation de Gérard Bottazzoli, Société suisse des entrepreneurs : VAE : Comment lever les obstacles

3. Première discussion en plenum

3.1. Identification des principaux obstacles

Suite aux premières présentations, Géraldine Savary relève les principaux obstacles qui surviennent dans la mise en œuvre de la VAE à divers niveaux.

- La procédure de la VAE est **difficilement accessible** pour les personnes à compétences limitées (notamment les personnes peu ou pas qualifiées, et parmi elles des migrants).
- La **complexité de la démarche** de la VAE (bureaucratie) freine certains candidats.
- La question des **outils** est importante : quels outils développer pour passer de « compétences » à « titre » ?

3.2. Discussion

Le coût d'une procédure de validation, en France et en Suisse ?

En France, dans la région parisienne, une procédure de VAE coûte entre 1000 et 1200 Euro. Certaines entreprises proposent une aide et la loi française autorise trois jours de congé aux candidats qui suivent une procédure de VAE. Très peu de candidats paient personnellement leur procédure de VAE ; dans la plupart des cas, les entreprises, les institutions publiques ou tout autre organisme concerné prennent en charge les coûts.

En Suisse, à Genève, le montant d'une procédure de VAE (dossier et accompagnement) s'élève à 1700.- CHF. Si une formation doit être rattrapée, les coûts peuvent être plus élevés.

La théorie correspond-elle vraiment à la pratique ?

Il faut passer de la théorie à la pratique en fonction des outils des experts. L'expérience a montré que le système développé par l'OFFT pour la formation professionnelle initiale fonctionne dans la pratique.

Faudrait-il réduire le temps nécessaire à la procédure actuellement proposée par l'OFFT pour la formation professionnelle initiale (4 mois) ?

Aujourd'hui, le guide édité en 2010 par l'OFFT est un outil pertinent. Au départ, les cantons craignaient la mise en application de la procédure de VAE selon ce document. Mais le guide de l'OFFT s'est avéré utile et a posé le cadre de la VAE.

Au niveau fédéral, peut-on attendre un développement d'autres profils professionnels ?

En 2007-2009, la phase d'essai a permis aux cantons et aux OrTra de faire des expériences dans le cadre de projets pilotes. Dès 2010, la mise en œuvre de la procédure de validation dans les cantons suit les critères du guide national. Le système développé par l'OFFT et les partenaires a fait ses preuves. De plus en plus de corps de métiers proposent une procédure de validation des acquis et les chiffres sont en constante augmentation.

Pour la suite des opérations, l'OFFT désire connaître les intentions des différents corps de métiers qui ne proposent pas encore de procédure de validation des acquis. La Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité des formations initiales de ces corps de métier devra décider si une validation des acquis doit être offerte ou non dans leurs domaines respectifs. Les résultats seront disponibles à fin 2012.

Comment lever les résistances ?

En Suisse, les procédures nécessitent plus de temps dans l'élaboration et les décisions dans le cadre du partenariat de la formation professionnelle (Confédération, cantons, OrTra) que dans les autres pays. Les solutions sont par contre consensuelles.

Au niveau de la formation professionnelle initiale, il s'agit de travailler sur l'expérience encourageante des premiers dossiers traités et de promouvoir ainsi la VAE chez les divers partenaires. Il faut rendre la réussite des projets pilotes visible pour tous. Ces premières expériences montrent les efforts et le travail commun réalisé par les différents spécialistes et acteurs impliqués. D'autre part, une bonne visibilité permet les contacts et les échanges de savoir.

Au niveau de la formation tertiaire, la situation n'est pas la même. La VAE n'est pas encore implantée et il n'existe pas de procédure reconnue officiellement et centralisée. En Suisse, il n'est pour l'instant pas possible d'obtenir un bachelor ou un master par VAE. L'initiative du DFE visant à combattre la pénurie de personnel qualifié montre que la Suisse a un grand besoin de personnel hautement qualifié. Un accès facilité à la formation tertiaire permettrait de combattre en partie cette pénurie. La question d'une procédure de VAE reconnue au niveau tertiaire reste ouverte.

Le marché du travail donne-t-il un signal au monde académique avec la VAE ?

En France, le stade d'imperméabilité est dépassé. Il existe un réel travail de collaboration entre les universités et les entreprises. L'université peut faire un diagnostic des besoins de l'entreprise et proposer les formations en conséquence.

4. Présentations : parole aux experts (cf. présentations en annexe)

- Présentation de Jean-Philippe Fages, Université de Genève
Enjeux de la validation des acquis dans le tertiaire A à partir de l'expérimentation en cours à l'Université de Genève et à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO
- Présentation de Margrit Dünz, Direction de l'instruction publique du canton de Berne
Enjeux des disparités régionales / linguistiques
- Présentation de Roland Hohl (rempl. Christine Davatz), Union suisse des arts et métiers
Point de vue des employeurs et des organisations du monde de travail

- Présentation de Bruno Weber-Gobet, Travail.Suisse
Du point de vue d'un syndicat
- Présentation de Grégoire Evéquoz, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, Genève
Validation des acquis – formation professionnelle : le rôle de l'Etat

5. Deuxième discussion en plenum

La deuxième partie de la journée s'est orientée sur une discussion au sujet de la certification des adultes et l'importance du rôle du travail interinstitutionnel.

Faudrait-il lancer une campagne de certification des adultes ?

L'OFFT doute que la « certification des adultes » soit la notion correcte. Il faudrait dans un premier temps évaluer le public cible.

A quel point l'assurance chômage doit-elle s'investir dans la VAE ? Ne serait-il pas possible de réduire la durée du chômage en proposant des modules de formation pendant la période de chômage ?

Le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) élabore le cadre légal de l'assurance chômage. Il n'est pas possible de développer une politique de formation du point de vue du chômage.

Collaboration interinstitutionnelle ?

Le chômage ne résout pas tout. Un grand groupe de personnes déjà intégrées sur le marché du travail, sans diplôme, a besoin d'obtenir un titre ou certificat qui valide les compétences acquises. Les patrons doivent être sensibilisés à ces questions de validations et certifications, et s'engager afin que chaque profession puisse proposer au moins une procédure de validation des acquis.

La visibilité des institutions de formation qui proposent des compléments de formation doit être renforcée. Ces institutions ne sont pas assez connues, et la collaboration doit être optimisée avec les autres acteurs (entreprises, etc.) pour proposer des formations complémentaires. Les conditions d'admission et le niveau élevé des examens (garantie de qualité) ne permettent pas toujours un parallèle pour l'obtention d'un diplôme par VAE.

6. Présentation finale : Problème et enjeux de la VAE pour une meilleure application du système en Suisse (Yolande Fermon)

Introduction

Yolande Fermon (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, France) explique la raison d'être de la VAE en France, d'en saisir les enjeux en partant des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, mais aussi des points forts de la VAE.

1) Ancrage de la VAE : rappel des principaux éléments de contexte de l'adoption de la VAE en France

a) Longue tradition et pratique de la VAE dans l'enseignement supérieur français :

Les premières possibilités de VAE ont été introduites dès 1934. Dès 2002, la VAE et la validation des études supérieures obtenues en France ou à l'étranger (VES) permettent d'obtenir la totalité d'un diplôme sans passer par un cursus de formation.

→ VAE : concept qui a demandé une certaine maturation, aboutissement d'un long cheminement.

→ L'enseignement supérieur français offre un système complet de validation avec deux objectifs distincts (accès et obtention directe d'un diplôme) prenant en compte toute l'expérience de la personne : études, expérience professionnelle, personnelle.

b) France, culture – voire culte – du diplôme :

Le diplôme initial conditionne pour une large part le niveau de l'emploi et la place dans la société. De façon paradoxale, la VAE, qui confère une « égale dignité » à l'expérience professionnelle par rapport à la formation initiale, renforce la valeur du diplôme.

c) Situation économique et sociale de la France en 2002 :

Les salariés sans ou avec un faible niveau de qualification représentent près de 40% de la population active, population peu attirée par la formation, peu mobile sur le marché de l'emploi, mais qui possède des compétences non reconnues.

→ Dispositif qui permet de rendre visibles ces compétences et d'élever le niveau de qualification sans nécessairement recourir à la formation.

→ Dispositif qui permet de disposer d'une population qualifiée pour accompagner les mutations rapides et les emplois de demain, pour sécuriser les parcours professionnels.

2) Les points forts de la VAE

a) VAE : la loi du 17 janvier 2002 institue un **droit individuel**.

b) La VAE est inscrite dans le **code de l'éducation**.

c) La VAE est inscrite dans le **code du travail** (droit au financement de sa VAE, congé individuel de 24h).

d) VAE et Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

Toute certification inscrite au RNCP est accessible par la voie de la VAE. Toute certification inscrite au RNCP doit nécessairement décrire les compétences professionnelles attestées et les emplois ou les fonctions sur lesquels elle débouche. Le cadre de certification doit être très orienté vers le marché de l'emploi.

e) Conséquences pour les diplômes de l'enseignement supérieur (à finalité professionnelle et inscrits « de droit » au RNCP) :

La VAE pousse à la professionnalisation, à l'approche par les compétences et rejoint d'autres orientations pour l'enseignement supérieur, nationales ou européennes.

3) Aspects à améliorer

a) Pour les universités : grande disparité des résultats d'une université à l'autre (de 10 à 100 dossiers examinés par les jurys).

b) Le pourcentage de diplômes complets accordés varie de 20% à 64%, donc les pratiques de sélection des candidats à l'entrée de la procédure sont peu homogènes.

c) Adhésion plus ou moins grande des enseignants au dispositif.

d) Procédure chronophage ; rapport coût/bénéfice négatif selon les établissements (« activité déficitaire »).

- e) Réingénierie des diplômes loin d'être achevée ; rend le travail des jurys difficile.
- f) Le nombre des VAE réalisées stagne depuis 2007 (environ 4000 par an dont plus de la moitié sont des diplômes complets). Même stagnation chez tous les certificateurs. L'ensemble des certificateurs = 30'000 VAE par an.

Améliorer, pour quelles raisons ?

- a) Un nombre important d'acteurs et de responsabilités partagées à différents niveaux de décision.
- b) Pas de lieu unique d'information dédiée à la VAE ; une information sur la VAE éclatée entre différents acteurs, les Points d'Information conseil (PIC), les certificateurs, le Pôle emploi, etc.
- c) Une absence de plan de communication destiné au grand public.
- d) Une procédure lourde.
- e) Une ingénierie des diplômes à revoir.
- f) VAE insuffisamment prise en compte dans les politiques pour l'emploi.
- g) Des entreprises qui ne se sont pas autant emparées que prévu de cet outil de gestion des compétences et des emplois.

4) Enjeux

a) Pour l'université :

Une amélioration de la qualité et de la lisibilité des diplômes est nécessaire ; la réécriture des référentiels est souvent l'occasion de revoir le contenu même des diplômes.

Il faudrait que la validation devienne une activité normale comme la formation initiale ou continue.

Si les universités veulent devenir des acteurs à part entière de la formation tout au long de la vie, elles doivent être capables de répondre aux besoins de tous les publics, y compris ceux qui ont quitté tôt le système de formation ou qui ont eu des parcours chaotiques.

b) Pour l'entreprise :

La VAE est un outil clé d'accompagnement des évolutions de l'entreprise pour les raisons suivantes :

- avoir une meilleure visibilité des ressources humaines et compétences des salariés,
- lutter contre la concurrence économique,
- faire face aux mutations technologiques,
- professionnaliser des métiers peu reconnus et revaloriser leur image,
- répondre aux attentes des salariés et améliorer le climat social.

➔ L'important est de faire coïncider l'intérêt des salariés et celui des entreprises.

c) Pour l'individu :

La VAE permet :

- de retrouver l'estime de soi et une plus grande confiance,
- une meilleure connaissance de soi, de ses compétences,
- la possibilité de se voir reconnu dans l'entreprise ou plus largement dans la société,
- une opportunité de mobilité professionnelle,
- de sécuriser son parcours professionnel.

➔ La VAE est une étape normale de son parcours professionnel et personnel, qui peut aussi bien mener à une poursuite d'études qu'à un emploi.

7. Synthèse de la Journée

La VAE, un enjeu démographique :

La VAE n'a plus de public cible prioritaire, elle est destinée à tout le monde et introduit une égale dignité entre une formation académique et professionnalisée. Elle est le nouveau paradigme de la formation continue.

La VAE permet de résister à l'intellectualisation de la formation. Tel un catalyseur, elle est perméable et répond aux besoins du marché du travail et des individus. Elle fait face aux enjeux démographiques tout en étant un moyen de lutte contre la pénurie de main d'œuvre qualifiée et un instrument d'intégration (intégration des migrants, mais aussi intégration sociale).

La VAE, un enjeu politique :

Il existe une volonté politique et nationale d'avancer. La présence de l'OFFT, mais aussi des cantons et partenaires permet une implication de plus en plus large.

Les intérêts partagés du monde académique et de certaines OrTra montrent la nécessité d'une meilleure visibilité. La VAE est une procédure encore mal connue et mérite des meilleurs moyens de communication. Il faut inciter les OrTra qui ont déjà mis en place la VAE dans leur domaine et qui y sont favorables à populariser cette procédure.

Les différences entre l'introduction de la VAE en Suisse allemande et en Suisse romande ne sont pas forcément des freins, mais plutôt l'occasion d'échanges, de partages de savoirs et d'expériences.

Objectifs, thèmes et actions à développer :

Des questions restent à traiter, telles que la question des outils, des modèles (validation d'un système ou de diplômes ?) et du type d'expertise, de procédure. Dans ce cadre, le guide de l'OFFT peut être, si nécessaire, actualisé et adapté.

La VAE est un instrument d'intégration central qui implique tous les acteurs (syndicats, patronats, prestataires, confédération, cantons, etc). Dans ce domaine, la collaboration interinstitutionnelle doit être incitée (assurances sociales, AI, chômage, aide sociale, cantons, etc). L'engagement et la collaboration doivent être des moteurs d'avancement et d'amélioration de la procédure de VAE.

8. Perspectives et clôture

La base légale est disponible, mais il reste encore des questions et points à améliorer. La nouvelle loi sur les hautes écoles (entrée en vigueur prévue début 2014) stimule l'autonomie des hautes écoles d'introduire également la VAE au niveau tertiaire de la formation. La VAE joue un rôle important afin de combattre la pénurie de personnel qualifié. Peut-être faut-il encourager d'autres systèmes dans ce sens. La loi sur la formation continue (avant-projet actuellement en consultation) donne l'occasion de discuter ces points qui nourrissent la réflexion des parlementaires.

La visibilité de la VAE doit être augmentée. De telles journées d'échanges contribuent à cette augmentation.

Marie-Laure Favre
OFFT

Annexes

Documents :

- « Validation des acquis de l'expérience. Guide pour la formation professionnelle initiale », Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Septembre 2010. Disponible sous : www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/ → validation des acquis de l'expérience

Présentations :

- Validation des acquis de l'expérience : objectifs et attentes (Ursula Renold, OFFT)
- Historique de la Validation des Acquis (Christian Bonvin, Association Valida)
- La Reconnaissance et la validation des acquis extra-scolaires : l'expérience française (Saeed Paivandi, Université de Nancy, France)
- VAE : Comment lever les obstacles (Gérard Bottazzoli, Société suisse des entrepreneurs)
- Enjeux de la validation des acquis dans le tertiaire A à partir de l'expérimentation en cours à l'Université de Genève et à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO (Jean-Philippe Fages, Université de Genève)
- Enjeux des disparités régionales / linguistiques (Margrit Dünz, Direction de l'instruction publique du canton de Berne)
- Point de vue des employeurs et des organisations du monde de travail (Christine Davatz / Roland Hohl, Union suisse des arts et métiers)
- Du point de vue d'un syndicat (Bruno Weber-Gobet, Travail.Suisse)
- Validation des acquis – formation professionnelle : le rôle de l'Etat (Grégoire Evéquo, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, Genève)